

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard	M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain	M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20	M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30	Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Conception, réalisation pour l'extension de la station d'épuration Clos de Hilde - Marché n°04164U - Règlement à l'amiable de litiges - Transaction - Autorisations - Décision -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a conclu avec l'entreprise composée des sociétés Degrémont SAS, SPIE Batignoles, SPIE Sud Ouest, et ECCTA un marché de conception réalisation ayant pour objet l'extension de la station d'épuration Clos de Hilde.

Le marché a fait l'objet d'opérations préalables à la réception en date des 24 et 25 octobre 2007 et la réception avec réserves a été prononcée avec une date d'effet au 20 octobre 2007.

Pendant l'année de parfait achèvement, des désordres sont apparus et ont donné lieu à une prolongation de cette période de garantie par un courrier de la Communauté urbaine de Bordeaux en date du 23 mars 2009.

Les réserves à la réception ont été levées pendant ce délai et la plupart des désordres ont été résolus à l'exception des deux derniers points suivants :

- la présence de dépôt de calcaire dans les tuyauteries de sortie des centrats ;
- le fonctionnement des biofiltres en-dessous de leur capacité maximale.

Le protocole annexé à la présente délibération a pour objet de rapprocher les parties concernant la résolution de ces deux types de désordres apparus en cours de parfait achèvement et alors même que :

- d'une part, l'entreprise et la Communauté urbaine de Bordeaux ont décidé d'apurer leur engagement financier issu de l'exécution du marché n°04164 U par l'acceptation réciproque du décompte général définitif ;

- d'autre part, l'extension de la station, objet dudit marché, a été remise en exploitation au fermier de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Il s'agit d'un règlement à l'amiable, où la Communauté urbaine de Bordeaux recherche une préservation de ses intérêts, et notamment éviter le contentieux. C'est ainsi que la Communauté urbaine de Bordeaux a obtenu l'établissement d'un protocole préservant pleinement ses intérêts (atteinte des performances exigées au marché et nouvelle période de garantie des pompes d'alimentation des biofiltres).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU le Code civil, notamment ses articles 2044 et suivants ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 7 septembre 2009, relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

VU le marché de conception réalisation n°04164U passé avec l'entreprise Degrémont SAS, SPIE Batignoles, SPIE Sud Ouest, ECCTA.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- qu'il convient de mettre fin au contentieux engagé par l'entreprise Degrémont SAS, SPIE Batignoles, SPIE Sud Ouest, ECCTA contre la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre n°04164U par une transaction permettant d'établir les concessions réciproques consenties par chacun, telles que retracées ci-dessus.

DECIDE

Article 1 : Les termes du protocole d'accord ci annexé relatif au marché n°04164U sont approuvés.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord avec l'entreprise Degrémont SAS, SPIE Batignoles, SPIES Sud Ouest, ECCTA, portant sur la mise en œuvre des solutions techniques permettant notamment de remédier aux désordres tels que décrits ci-dessus, et mettant fin aux contentieux.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2012

M. JEAN-PIERRE TURON